

COMMISSION FEDERALE D'EXPERTISE DES TYPES DE VEHICULES

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque P O N T I A C	Firebird Formula 400 Model 2FU87.	Fiche d'homologation n° CH 0338 30
--	-------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------

**MOYENS D'IDENTIFICATION** "Formula 400" de chaque côté sur les ailes AV  
 "3 Firebird 2FU87A ou S" (A=automate/S=synchromesh) +  
 "CH 0338 30" sur plaquette du constructeur, à droite, sur face  
 intérieure de l'aile  
 "208715" devant No du châssis  
 Numéro du châssis frappé à gauche derrière pare-brise  
 Signe d'identification du moteur frappé "T" à droite à l'AV sur culasse (frappé par l'importateur)  
 Constructeur PONTIAC Motor Div., Detroit (USA) Importateur GENERAL MOTORS SUISSE SA, Bienne

**CHASSIS** Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement arrière  
 Direction gauche ou droite Assistance hydraulique  
 Frein de service hydr.2-circ.AV=disques/AR=exp.int.ass.par dépr.  
 Frein auxiliaire circ.1+2 du fr.de service [AV=soupape de dosage]  
 Frein stationn<sup>t</sup>. méc.exp.int.péd.s.roues AR [AR=limiteur]  
 Transmission synchromesh ou automate Nombre vit. 3 ou 4  
 Blocage differ. sur demande: automatique Vitesse max. 190 km/h

**MOTEUR** Genre V Temps 4  
 Marque PONTIAC Carbur. B  
 Type T  
 Position avant Nombre cyl. 8  
 Alésage 104,68 Course 95,25  
 Cylindr. 6558 cm<sup>3</sup> CV-Impot 33,40  
 CV-puiss. 230 SAE net 4400 t/m  
 Refroidissement eau  
 Bruit 79 dB (A) à 3300(3/4) t/m  
 Amortissement bruit 1 pot  
575x270x115

**CARROSSERIE** Forme limousine Nombre portes 2  
 Toit ouvert -  
 Nombre de places : Total 4 ; AV 2 ; milieu - ; AR 2 ; Places debout -

**DIMENSIONS** Voie AV 1565 AR 1532  
 Diam. braquage G 11,6 DR 11,5  
 Empattement 2743 / / / /  
 Dimensions ext. Dimensions int.  
 Longueur 4950  
 Largeur 1870  
 Hauteur 1300  
 Porte à faux AV 1017  
 AR 1190  
 lat. -

	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
<b>POIDS</b>				
A vide	<u>1010</u>		<u>690</u>	<u>1700</u>
	<u>95</u>		<u>185</u>	<u>280</u>
Total	<u>1105</u>		<u>875</u>	<u>1980</u>
Garantie fabr.				<u>2174</u>
Dimens. pneus	<u>GR 78 -15</u>	<u>4PR</u>		
Charge p. essieu	<u>1210(2,1)</u>		<u>1210(2,1)</u>	
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable				<u>-</u> kg

## EQUIPEMENT §)

Equipement électrique 12 v  
 Feux de route HCR4 (E) Avertisseur optique -  
 Feux de croisement HCR4 (E) Feux de position GUIDE 2F SAE  
 Feux de gabarit AV= orange /AR= rouge [IP 72  
 Avertisseur DELCO REMY Niv. sonore 99 (dB/A)  
 Essuie-glace électrique (2-vitesses) Lave-glace Oui  
 Feux arrières GUIDE 22 SAE 5W Catadioptrés I(E)+lat. AV+AR  
 Feux stop STIAR 70 Feux de recul séparé  
 Eclair. plaque contr. au centre Plaque forme haut/oblongue  
 Rétroviseur 1/intér.+2/de ch.côté Indic. vitesse km/h+compte  
 Indic. direction clign. disposition II + latér. AV+AR|tours  
AV 2F SAE IP 72 latér. AR 22 SAE STIAR 70  
 Avert. clign. oui / ceintures de sécurité: SAE-J-4c  
 Antivol: verrou de direction et commande c.v.  
 Mesure des gaz d'échappement: CO 0,0% /déparasitage: D

## INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme  
 Marque & type PONTIAC  
Firebird Formula 400  
 Homologation n° CH 0338 30  
 Forme de la carr. limousine  
 Places ass. : Total 4 (2 avant)  
 Poids à vide 1700 Carburant B  
CV 33,40  
 Charge utile - Cylindrée 6558 cm<sup>3</sup>  
 Poids total 2174 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = 2U87T3N103343

§) Modifié par l'importateur:

- les feux de route/croisement Sealed Beam sont remplacés par HCR4 (E)
- les verres et ampoules de couleur orange des feux de position/clignoteurs sont remplacés par des blancs
- les catadioptrés d'origine non-étanches; il en est monté 2/ I (E) complémentaires
- la fixation de la plaque de contrôle AR est montée de façon à suffire aux exigences de l'art. 11 al. 4 de l'OCE
- les feux de gabarit combinés avec clignoteurs à l'avant doivent rester en fonction, l'angle de visibilité des feux de position/clignoteurs étant insuffisant
- les arêtes vives des garnitures sur le capot (entrées d'air) doivent être munies de protections adéquates.

Lieu et date de l'expertise

Studen, 11.1.73

La commission d'expertise